

# RALLYE-SPRINT VILLERSOIS



## Règlement Particulier

Epreuve : Rallye-sprint VILLERSOIS (Villers-le-Bouillet)

Date : 14 & 15 novembre 2020      Visa ASAF : 034/2019

Club organisateur: **MOTOR CLUB HANNUTOIS A.S.B.L.**  
(Lg 29 – N° d'entreprise : 0.415.025.188)

Présidents d'honneur : FUMAL Micheline, DIET Emile, DELCOURT Jacques

Président: JAMOUL Eric - Vice-président : DORMAL Jean-Claude

Secrétaire: JADOT Joseph - Trésorier: JAMOUL Dany - Webmasters : JAMOUL Olivier & DELDIME Didier

Avec l'aimable collaboration de la société LENS-CAR, à Villers-le-Bouillet  
et des administrations communales de Villers-le-Bouillet et Verlaine.

Adresse du Secrétariat et de la Direction de Course  
LENS CAR, rue de la Science, 1 à 4530 – VILLERS-LE-BOUILLET

## Règlement particulier

### ATTENTION !!!

Depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2020, la **cagoule**, les **gants** et  
les **chaussures homologués FIA** sont **obligatoires**.

Pour les détails et les explications, veuillez lire l'ASAF News Letter publiée à ce sujet, le 24 février 2020 sur le site Internet ou sur la page Facebook de la Fédération.

[www.asaf.be](http://www.asaf.be)

[http://www.asaf.be/news/asafnews/2020/an\\_2020\\_001\\_preavis\\_equipement\\_participants.pdf](http://www.asaf.be/news/asafnews/2020/an_2020_001_preavis_equipement_participants.pdf)

### **Attention – Dispositions particulières liées à la situation sanitaire Covid-19:**

Toute entrée dans un endroit couvert au centre de l'épreuve ne pourra se faire que dans le respect des prescriptions légales recommandées par les diverses autorités.

Les prescriptions HORECA en vigueur seront d'application dans les buvettes, snacks et foodtrucks.

Des informations complémentaires seront transmises si nécessaire.

### **Attention – Dispositions particulières liées à la situation sanitaire Covid-19 !**

L'organisateur veillera à transmettre les objets/documents aux demandeurs, dans les meilleures conditions sanitaires.

## TIMING

<b>30/09/2020</b>		Parution du Règlement Particulier ( <i>voir Art. 3.3.9 du RSG</i> )
<b>1/10/2020</b>		<b>Date de début des engagements (au plus tôt 45 jours avant l'épreuve)</b>
<b>07/11/2020</b>	12h00	<b>Clôture des inscriptions (8 jours avant l'épreuve)</b>
<b>10/11/2020</b>	18h00	Attribution des numéros
	20h00	Affichage de la liste des engagés. Parution via les réseaux sociaux : Site : <a href="http://www.motorclubhannutois.be">www.motorclubhannutois.be</a> Page officielle Facebook <a href="https://www.facebook.com/RSVillersois">https://www.facebook.com/RSVillersois</a>
<b>14/11/2020</b>	10h00	Distribution du roadbook. <b>Les instructions pour le retrait des documents (roadbook concurrents et assistance, numéros, etc.) ainsi que celui du numéro qui a été attribué, feront l'objet d'une parution sur le site de l'organisateur ou seront envoyées par mail à chaque équipage.</b>
	10h30	Début des reconnaissances Ouverture des VT. Ordre de passage. <b>L'heure sera précisée par mail après l'attribution des numéros. Les heures de présentation seront également transmises via les réseaux sociaux au plus tard le mercredi avant l'épreuve)</b>
	15H00	Clôture de la distribution du Roadbook
	18h00	Clôture des VT
	18h30	Fin absolue des reconnaissances
	18h30	Fermeture du secrétariat
<b>15/11/2020</b>	07h00	Réouverture du secrétariat et VT complémentaires
	07h00	Début des reconnaissances uniquement si dérogation sollicitée par le concurrent et accordée par l'organisateur
	07h30	Fermeture des VT complémentaires
	07h30	Fin des reconnaissances sur dérogation
	08h00	Affichage de la liste des voitures et équipages qualifiés et parution sur le site internet
	08h21	Ouverture du parc fermé de départ
	08h31	Départ de la première voiture pour la 1 <sup>ière</sup> boucle
	11h31	Départ de la première voiture pour la 2 <sup>ème</sup> boucle
	14h01	Départ de la première voiture pour la 3 <sup>ème</sup> boucle
	16h31	Départ de la première voiture pour la 4 <sup>ème</sup> boucle
	17h21	Arrivée de la première voiture au PF
		<b>60'</b> maximum après l'arrivée du dernier concurrent dans les Divisions PH-4,3,2,1: <u>affichage des résultats officiels</u> <b>30'</b> après l'affichage des résultats finaux : <u>affichage des résultats OFFICIALISES</u> <b>30'</b> après l'heure de l'officialisation du classement final : <u>Publication des résultats PH et 4321, par affichage et édition via les réseaux sociaux.</u>

**Infos, règlement, bulletin d'engagement (Word)**  
**classements évolutifs et classement final sur :**  
**[www.motorclubhannutois.be](http://www.motorclubhannutois.be)**

## DIRECTION DE COURSE

Directeur de course :	<b>JADOT Joseph</b>	Lic. : 403
Directeurs de course adjoints :	<b>CHARLIER Thierry</b>	Lic. : 413
	<b>DELDIME Didier</b>	Lic. : 636
	<b>DORMAL Jean-Claude</b>	Lic. : 415
	<b>JADOT Jérôme</b>	Lic. : 418
Directeur de sécurité :	<b>RAVET Jacques</b>	Lic. : 401
Directeurs de sécurité adjoints:	<b>BORLEZ Robert</b>	Lic. : 534
	<b>DIET Emile</b>	Lic. : 628
	<b>SEVRIN Lambert</b>	Lic. : 419
	<b>SLEYPENN Bernard</b>	Lic. : 635
	<b>SLEYPENN Michel</b>	Lic. : 634
Secrétaire du meeting :	<b>BOLLY Laurette</b>	Lic. : 632
Secrétaire adjoint :	<b>REMACLE Françoise</b>	Lic. : 637
Relations concurrents :	<b>JAMOUL Eric</b>	Lic. : 629
	<b>JAMOUL Olivier</b>	Lic. : 631
	<b>FRANKENNE Jacques</b>	Lic. : 416
Responsable du parcours :	<b>CHARLIER Thierry</b>	Lic. : 413
Responsable de l'E.S. :	<b>JADOT Jérôme</b>	Lic. : 418
Responsable équipe de sécurité :	<b>MODAVE Louis</b>	Lic. : 20402
Responsable parc :	<b>DEBRAS Guy</b>	
Bureau de calcul :	<b>WATHELET Philippe, CLEMENS Michèle</b>	
Service médical :	<b>C.R.S. DUVILLE Christian</b>	
Ambulances:	<b>DEUX (AmbuRance)</b>	

## OFFICIELS DESIGNES A L'EPREUVE

### Commission SPORTIVE :

<u>Président du Collège :</u>	<b>ROQUET Michel</b>	Lic : 951
<u>Membre</u>	<b>MACEDOINE Quentin</b>	Lic. : 846

### Commission TECHNIQUE :

<u>Président du Collège:</u>	<b>SAINT-REMY Guy</b>	Lic. : 406
<u>Membres :</u>	<b>HENAUT Thierry</b>	Lic. : 455
	<b>LIEGEOIS Pierre</b>	Lic. : 436
	<b>LUX André</b>	Lic. : 433
	<b>NEZER Patrick</b>	Lic. : 439
<u>Secrétaires:</u>	<b>DOUARD Viviane</b>	Lic. : 441
	<b>PEREIRA Magali</b>	Lic. : 432

<u>Inspecteur-Sécurité :</u>	<b>LEJEUNE Guy</b>	Lic. : 728
------------------------------	--------------------	------------

<u>Observateur A.S.AF. :</u>	<b>PUISSANT Jean-Claude</b>	Lic. : 957
------------------------------	-----------------------------	------------

## PERMANENCE

### Avant et après

- ☞ Site du Motor Club Hannutois : [www.motorclubhannutois.be](http://www.motorclubhannutois.be)
- ☞ **JADOT Joseph**, avenue Nicolas Defrecheux 44 bte C, 4802 - HEUSY ☎ 0471/205.702  
✉ : [jadotjoseph@gmail.com](mailto:jadotjoseph@gmail.com) – [info@motorclubhannutois.be](mailto:info@motorclubhannutois.be)
- ☞ **CHARLIER Thierry**, rue de la Villa, 2, 4530 VILLERS-LE-BOUILLET ☎ 0478/63.72.99
- ☞ **JAMOUL Dany**, rue de Lens-Saint-Servais, 20A, 4280 – ABOLENS ☎ 019/588.707

### Pendant :

- ☞ **LENS-CAR**, rue de la Science, 1 à 4530 – VILLERS-LE-BOUILLET
- ☞ **JADOT Joseph** – ☎ 0471/205.702
- ☞ **JADOT Jérôme** - ☎ 0496/364.362
- ☞ **CHARLIER Thierry** - ☎ 0478/63.72.99
- ☞ **DORMAL Jean-Claude** – ☎ 0499/18.39.39

## TABLEAU D’AFFICHAGE

Situation exacte : **Hall de la société LENS-CAR** rue de la Science, 1 à 4530 - Villers-le-Bouillet (volet du garage)

# ORGANISATION

## Art. 1.- DEFINITION

Les 14 & 15 novembre 2020, une épreuve dénommée **RALLYE-SPRINT VILLERSOIS** comptant pour le championnat de la Fédération Wallonie-Bruxelles, le championnat de la C.S.A.P. Liège, les championnats des C.S.A.P. Brabant et Luxembourg ainsi que le « Challenge des Bourlingueurs » (EPREUVE NON OPEN), sera organisée conformément aux dernières prescriptions de l'ASAF ainsi qu'au présent règlement, auxquels les concurrents s'engagent à se soumettre par le seul fait de leur engagement.

## Art. 2.- PARCOURS

Le Rallye-Sprint se disputera sur une étape spéciale **en show** d'une longueur de **14.410 m** (dont 0 % de terre) et sur **6.590 m** de liaison à parcourir 4 fois, soit au total **84.000 m** dont **57.640 m** d'étapes de classement. Les divisions PH Classic et PH/SR prendront le départ **AVANT** les concurrents des divisions 1-2-3-4.

## Art. 3.- ADMISSION DES VEHICULES

L'épreuve accueillera les concurrents des Divisions 1, 2, 3 et 4 ainsi que ceux des Divisions PH Classic et PHS/R.

## Art. 4.- NOMBRE MAXIMAL D'ENGAGES

**Le nombre de participants est limité à 120 en ce qui concerne le cumul des Divisions 1, 2, 3, 4, PH Classic et PH S/R (Voir Art 9.2 du RSG et Art. 5 du RPR)**

**ATTENTION** : Si le nombre de demandes d'engagements régularisés dépasse ce chiffre, la procédure décrite à l'Art. 9 du RSG sera intégralement et strictement appliquée.

C'est ainsi que l'organisateur acceptera comme réservistes, 24 concurrents qui seront éventuellement appelés à prendre le départ si des défections interviennent parmi les 120 équipages initialement retenus, comme indiqué ci-dessus (voir Art. 9.2 du RSG).

**Toutefois, les réservistes dont le paiement aura été enregistré à la même date que le 120<sup>ème</sup> équipage retenu (suivant le listing bancaire) seront admis à prendre part à la course.**

## Art. 5.

### A) ENGAGEMENT (Important : Voir Art. 9 du RSG)

Le **bulletin d'engagement** lisiblement complété, accompagné de la **fiche des « Vérifications »** adéquate (Voir engagement type RS), du document **"Copies des licences"** de l'équipage, ainsi que des **demandes éventuelles de TP** (voir dispositions spéciales Covid19 dans l'encadré ci-dessous), devra parvenir :

→ **Par voie postale** à l'adresse suivante:

**BOLLY Laurette, avenue Nicolas Defrecheux, 44 bte C, 4802 - HEUSY** ☎ : 0471/758.169

N.B. : aucun recommandé ne sera ni enlevé ni accepté.

→ **A l'adresse mail** : [info@motorclubhannutois.be](mailto:info@motorclubhannutois.be) avec comme « objet » Engagement RS Villersois

**Pour, au plus tôt, le 1<sup>er</sup> OCTOBRE et, au plus tard, le 7 novembre à 12 heures.**

### **Photocopies des licences**

**Afin de faciliter le travail administratif des organisateurs et en vue d'une gestion plus rapide du secrétariat de l'épreuve, les concurrents sont tenus de joindre à leur demande d'engagement, le document prévu à cet effet, reprenant les photocopies de leurs licences, en cours de validité (pilotes et co-pilotes).**

Le montant du droit d'engagement devra **OBLIGATOIREMENT** être porté au crédit du seul compte bancaire suivant et être **ENREGISTRE** pour le **7 novembre**: **IBAN BE47 1450 5516 6080** de **"MOTOR CLUB HANNUTOIS A.S.B.L"**, Rue de Lens-Saint-Servais, 20 A, 4280 – HANNUT avec impérativement les mentions :

+ **"RS Villersois"**

+ **Equipage " nom pilote - nom co-pilote " -**

+ **Division « X », classe « Y » (indispensable !)**

+ **"N° de GSM valable" (indispensable ! Ne sera pas diffusé !!!),**

**Seul le listing bancaire fait foi.** Pour rappel, le double d'un formulaire de virement ne constitue pas une preuve de paiement. **Attention aux délais bancaires !**

**Un seul virement bancaire par équipage. Le paiement préalable en liquide est impossible puisqu'à tout engagement doit correspondre une opération bancaire.**

Le montant de l'engagement est fixé à :

- **155 €** pour les Divisions **1, 2, 3, PH Classic** et **PH S/R**.

- **190 €** pour la Division **4** ;

### **Attention – Dispositions particulières liées à la situation sanitaire Covid-19**

#### **1/ COPIE DES LICENCES**

Les équipages (pilotes et copilotes) sont **impérativement tenus** de joindre à leur demande d'engagement, le document dénommé « Copie des licences », reprenant les photocopies de leurs licences (ASAF/VAS/RACB/Nat./Int. étrangère), en cours de validité (c.-à-d. année 2020).

**Tout engagement reçu sans cette annexe sera considéré comme NUL et ne sera pas traité !**

## **2/ TITRES DE PARTICIPATION 1-JOUR (TP)**

Aucun TP de quelque type que ce soit, ne sera délivré pour l'épreuve, **excepté** pour les concurrents disposant d'une **licence RACB en cours de validité (2020)**

Dans ce cas, le **formulaire de demande de TP**, joint au présent règlement, dûment **complété** devra impérativement être **rentré en même temps que l'engagement**.

Le montant correspondant au prix du type sollicité (A3/A4/B/L) sera **payé en même temps que l'engagement** sur le compte repris ci-avant.

**En dehors de cette exception, les concurrents sont donc tenus de disposer d'une licence ASAF ou VAS annuelle en cours de validité (2020).**

**Attention aux délais nécessaires afin de réaliser vos démarches administratives.**

### **Attention – Dispositions particulières liées à la situation sanitaire Covid-19**

Le paiement du droit d'engagement se fera **UNIQUEMENT** par virement bancaire **et ce, pour un seul équipage**.

**Le paiement, en espèces, au secrétariat, la veille ou le jour de l'épreuve, est dorénavant interdit.**

**Jusqu'au 31/12/20, il ne sera donc plus autorisé de s'inscrire sur place.**

Le virement précisera clairement les **noms de l'équipage**, la **division et la classe** ainsi qu'un **N° de GSM** valable.

Pour rappel : le **premier pilote** est considéré comme étant le concurrent, donc le seul ayant droit sur l'engagement, quel que soit l'origine du virement des droits de participation.

En cas de non-respect de cette procédure l'équipage concerné perdra le bénéfice de son engagement. Il sera remboursé et devra repayer dans les formes pour être enregistré, s'il reste des places disponibles !

Ces dispositions sont d'application dès l'ouverture de la période d'engagement. Le constat de la régularité de la procédure est de la compétence du Collège des Commissaires Sportifs de l'épreuve.

## **B) REMBOURSEMENTS**

### **1. Remboursement lorsque le nombre limité d'engagés est atteint**

Dans la discipline qui autorise la limitation des engagés, un concurrent inscrit régulièrement et qui :

- a- ne serait repris ni sur la liste des concurrents acceptés, ni sur celle des réservistes (**soit, qu'il ne l'aurait pas souhaité, soit que le chiffre maximum serait déjà atteint**), se verrait remboursé de la totalité de ses droits d'engagement et ce, dans les 10 jours qui suivent l'attribution des numéros.
- b- ayant accepté d'être réserviste, ne serait pas autorisé à prendre le départ, se verrait **automatiquement** remboursé de **80%** des droits d'engagement et ce, dans les 10 jours qui suivent l'épreuve.

### **2. Remboursement en cas d'annulation**

- En cas d'annulation de l'épreuve, les concurrents se verront remboursés de la totalité de leurs droits d'engagement dans les 10 jours qui suivent l'attribution des numéros.
- Si l'annulation de l'épreuve est consécutive à un cas de force majeure imprévisible ou inattendu (catastrophe naturelle, événements extérieurs fortuits, etc.) jugé comme tel par le Collège des Commissaires Sportifs, l'organisateur pourra conserver un montant égal à 20 % du droit d'engagement, si l'épreuve n'a pas débuté.
- Si elle a débuté, il pourra conserver la totalité des droits.
- Toutefois, le cas échéant, la partie de l'engagement qui aurait dû être affectée au paiement des primes d'assurances (et qui ne seront pas dues à l'assureur), devra être restituée aux concurrents.

### **3. Remboursement dans les autres cas (Voir Art. 9.5, du RSG – IMPORTANT)**

Tout concurrent engagé (ayant donc payé la totalité des droits d'engagement) et qui ne pourrait prendre part à l'épreuve pour un cas de force majeure (à justifier\*), **DOIT** signifier son désistement par écrit à l'organisateur (Fax, SMS ou mail, autorisés).

**A cette seule condition**, il se verrait :

- a. remboursé de l'intégralité des montants versés (et ce, dans les 30 jours suivant la fin de l'épreuve), pour autant que la signification de ce forfait parvienne à l'organisateur avant la fin de la période d'engagement à droits simples ;
- b. remboursé de la moitié des montants versés (dans le même délai que ci-dessus) si la signification du forfait parvient à l'organisateur après la clôture des engagements à droits simples **mais avant le moment de l'ouverture du secrétariat de l'épreuve**.

**Si ce désistement intervient après l'ouverture du secrétariat de l'épreuve, les droits d'engagement payés resteront la propriété de l'organisateur.**

\* En cas de litige concernant la réalité du cas de force majeure, c'est le C.A. de l'ASAF qui tranchera sans appel.

## C) ATTRIBUTION DES NUMEROS (Voir Art. 5 du RPRS)

L'attribution des numéros aura lieu le 10 novembre 2020 à 18 h 00

L'affichage de la liste des numéros se fera à 20 h 00 via les canaux de communication habituels (voir ci-dessous)

\*Site du club : [www.motorclubhannutois.be](http://www.motorclubhannutois.be)

\*Page Facebook RS Villersois officiel : <https://www.facebook.com/RSVillersois>

Les numéros, en Divisions 1, 2, 3 et 4, seront attribués de **1 à 200** ; en Division PH – SR, de **201 à 250** ; en Division PH - Classic, de **251 à 299**.

*Il est à noter que les concurrents des Divisions **PH Classic** et **PH SR** peuvent être **mélangés**, dans l'ordre des **départs**, selon leur niveau de performances présumé mais qu'ils doivent conserver le numéro qui leur a été attribué, spécifique à la Division.*

## Art. 6.- ASSISTANCES - RAVITAILLEMENTS

Situation du Parc d'assistance: rue de la Métallurgie (zoning de Villers-le-Bouillet).

**L'assistance n'est pas autorisée en dehors de la zone située entre le CH Parc assistance IN et le CH Parc assistance OUT = Parc fermé IN.**

Une zone d'assistance réduite au temps minimum nécessaire au changement des 4 pneumatiques (mais où toute intervention est autorisée pour tous les concurrents de toutes les Divisions) sera prévue entre le CH Parc Fermé de regroupement OUT et le CH de départ de l'ES.

L'usage d'une **bâche imperméable, d'une dimension minimale de 3 mètres sur 4, déployée sous la voiture est obligatoire**, sous peine d'une **amende automatique de 25 €**.

Station d'essence accessible durant l'épreuve : NON

## Art. 7.- RECONNAISSANCES

L'épreuve ne pourra être reconnue « librement » que le 14 novembre, entre 10 h 30 et 18 h 30..... et, **uniquement sur dérogation accordée explicitement par l'organisateur** le 15 novembre entre 7 h 00 et 7 h 30.

Les reconnaissances devront être effectuées avec des **voitures banalisées et identifiables par l'organisateur** ; **la reconnaissance avec les voitures de compétition est strictement interdite.**

**Lors des reconnaissances, le port du casque est INTERDIT.**

**Les reconnaissances n'étant pas des entraînements, la vitesse doit être modérée et impérativement adaptée à la situation (agglomérations !)**

**Les équipages qui ne peuvent effectuer les reconnaissances le 14 novembre et qui en auront fait la demande écrite au préalable et auront obtenu la dérogation,** auront la possibilité de reconnaître le parcours le dimanche 15 novembre 2020 entre 7 h 00 et 7 h 30 dans le strict respect de ce qui précède.

**La reconnaissance en dehors de la seule période prévue est strictement interdite dans l'intérêt de la poursuite de l'organisation de l'épreuve et la survie du sport automobile en général.**

**Elle entraînera la mise hors-course sans remboursement des droits d'engagement.**

**Merci pour la bonne compréhension de ces dispositions !**

Les juges de fait habilités à juger ce qui précède sont : **Joseph Jadot – J.-C. Dormal – D. Jamoul – L. Sevrin – J. Ravet - E.Diet – O. Jamoul – E. Jamoul – Jérôme Jadot – D. Deldime**

## Art. 8.- PARC FERME

Le parc fermé sera situé **Rue de la Science, 1 à 4530 - Villers-le-Bouillet.** (LENS-CAR)

Il sera accessible le **dimanche 10 novembre 2019 à partir de 8 h 21 (1 voiture par minute).**

**Aucun véhicule ne pourra se trouver dans le parc fermé auparavant.**

## Art. 9.- VERIFICATIONS ADMINISTRATIVES

**Afin d'éviter les files inutiles, l'organisateur convoquera (via l'envoi par mail, la publication sur les réseaux sociaux, etc.) chaque équipage afin qu'il retire le roadbook et autres documents (assistance, numéros, publicités, etc.).**

**Cette information sera communiquée au plus tard le mercredi après l'attribution des numéros**

### **Attention – Dispositions particulières liées à la situation sanitaire Covid-19 !**

Conformément à la décision de l'ASAF et dans un souhait de sécurisation des participants ainsi que des organisateurs, **aucun contrôle administratif ne sera effectué !**

Toutefois des contrôles aléatoires pourront se faire lors des Vérifications Techniques ou pendant la durée de l'épreuve (reconnaisances comprises). L'équipage tiendra donc, en permanence, ses documents à disposition des officiels dans des pochettes transparentes (Licence + permis de conduire + carte identité).

**Il est donc impératif que les engagements soient complets, en ce compris la copie des licences pilote et copilote. Tout engagement incomplet sera considéré comme nul.**

Toute modification de l'engagement devra impérativement être communiquée par email **AVANT le vendredi 13/11/2020 à 12h00**. En cas de modification relative à l'identité de l'un des concurrents, un engagement complet dûment signé par les 2 participants sera impérativement renvoyé endéans ce délai (sauf cas exceptionnel, dont la justification sera laissée à l'entière appréciation de l'organisation, aucune signature de document ne sera autorisée lors de l'épreuve).

**Attention – Dispositions particulières liées à la situation sanitaire Covid-19:**

Pour votre sécurité et celle de nos bénévoles et Officiels, il a été décidé de réduire au maximum les contacts et, par-delà, la manipulation de documents. C'est pourquoi, il vous est demandé de placer les documents originaux ayant trait à votre « personne » (licence sportive, carte d'identité, permis de conduire ou tout autre document nécessaire à votre identification), dans des pochettes en plastique transparent de façon à ce qu'un Officiel puisse les contrôler, sans les toucher, sur simple demande et vérifier leur validité et, ce, **pendant toute la durée de l'épreuve**.

A l'avance, merci pour votre collaboration

**Si non présentation = Refus de départ ou Mise Hors Course**

**AVERTISSEMENTS IMPORTANTS**

**Seules, les licences VAS/ASAF ou les "TP" ASAF, autorisent la participation des pilotes et co-pilotes belges aux épreuves de l'ASAF, que ces épreuves soient "OPEN" ou NON.**

**Ces licences et "TP" étant STRICTEMENT réservés aux porteurs d'un document d'identité émis par l'Etat Belge, chacun s'assurera qu'il entre dans les conditions requises pour participer à l'épreuve.**

Aucun passager, autre que le co-équipier repris sur la liste des équipages qualifiés ne pourra intégrer la voiture, à aucun moment de la manifestation.

**Art. 10.- VERIFICATIONS TECHNIQUES (Durée des VT – Voir art. 12 du CCCT)**

**Les VT préliminaires générales, auxquelles seront soumises TOUTES les voitures de TOUTES les Divisions, auront lieu le 14 novembre à partir de 10 h 30, suivant un timing que l'organisateur aura établi afin que la circulation des véhicules se fasse dans le respect des règles de distanciation.**

**L'organisateur communiquera ce timing (envoi par mail, publication sur les réseaux sociaux, etc.) à chaque équipage afin qu'il puisse s'y présenter.**

**Cette information sera communiquée au plus tard le mercredi après l'attribution des numéros en même temps que l'heure de retrait des documents.**

**Uniquement pour les équipages qui ne peuvent se présenter la veille, qui en auront fait la demande au préalable et qui en auront obtenu l'autorisation expresse des vérifications complémentaires se tiendront le dimanche 14 novembre 2020 entre 7 h 00 et 7 h 30.**

**Attention – Dispositions particulières liées à la situation sanitaire Covid-19Covid-19 !**

Pour votre sécurité et celles de nos Contrôleurs Techniques, il a été décidé de réduire au maximum les contacts et, par-delà, la manipulation des documents. C'est pourquoi, il vous est demandé de placer les documents originaux ayant trait à votre véhicule (certificat de contrôle technique, assurance, carnet d'immatriculation, carnet jaune ASAF, ou tout autre document nécessaire au passage aux VT), dans des pochettes en plastique transparent de façon à ce qu'un Officiel puisse les contrôler, sans les toucher, et vérifier la validité des informations nécessaires à la qualification de votre véhicule.

**Une seule personne sera acceptée aux VT, par véhicule présenté.**

**Le contrôle des véhicules se fera sur une seule file, dans le respect des règles sanitaires en vigueur.**

A l'avance, merci pour votre collaboration.

**Rappel : Si un véhicule a été refusé lors des "VT" préliminaires générales préalables à l'épreuve il est interdit d'en présenter un autre en remplacement aux vérifications complémentaires éventuelles, précédant immédiatement le début de la course (voir Art. 3.8 du RPR).**

**Les éventuelles VT finales (ou approfondies, en cours d'épreuve) se dérouleront à l'emplacement ci-après désigné : LENS-CAR, rue de la Science, 1, Villers-le-Bouillet**

**Attention – Dispositions particulières liées à la situation sanitaire Covid-19 !**

Tous les intervenants éventuels lors des VT finales ou approfondies : officiels, contrôleurs, concurrent (1 personne), 2 mécaniciens (au maximum), respecteront les consignes de sécurité générales (masques buccaux, lavage des mains, distanciation sociale).

### **Art. 11.- DEVOIRS DES CONCURRENTS EN CAS D'ACCIDENT**

Si, lors d'une compétition, des concurrents occasionnent des dégâts, ceux-ci, quels qu'ils soient, devront être déclarés dans la demi-heure après l'arrivée du véhicule en fin de section (en fin de boucle)

### **Art. 12.- OBLIGATOIRE, EN CAS D'ACCIDENT**

Si, lors compétition, un véhicule subit une sortie de route avec impact de quelque nature ou importance que ce soit, il **devra** être présenté aux Commissaires Techniques de cette compétition dès la fin de la boucle en cours.

Emplacement des VT après abandon ou sortie de route : Etablissements LENS-CAR, rue de la Science 1, Villers-le-Bouillet.

### **Art. 13.- PROCLAMATION DES RESULTATS**

#### **Attention – Dispositions particulières liées à la situation sanitaire Covid-19 !**

- Exceptionnellement, et conformément aux directives de l'ASAF, aucune cérémonie de remise de trophée ne sera organisée à l'issue de l'épreuve ;
- Le classement sera affiché sur le tableau d'affichage de la Direction de Course pendant les délais réglementaires, sur le site internet de l'organisateur et/ou sur sa page Facebook ;
- Les résultats OFFICIELS se trouveront sur le site de l'ASAF le lundi 16 novembre au plus tard à 17h00
- Les réclamations éventuelles pourront se faire à la Direction de Course, uniquement via les "Relations – Concurrents" au plus tard avant le départ de la 4<sup>ème</sup> manche.

### **Art. 14.- DIVERS**

- \* Road Book d'assistance – voir verso du carton d'accès: rue de la Métallurgie à Villers-le-Bouillet.
  - ..Interdiction d'occuper des accès et parkings privés.
  - ..Ramassage des déchets obligatoire.
- \* Accès "assistance": carton à apposer visiblement sur le pare-brise du véhicule qui entre dans le parc d'assistance.
- \* Programme : au PC de l'épreuve
- \* Restauration : au PC de l'épreuve suivant règles Horeca en vigueur
- \* Logement : voir région Huy-Waremme

### **Art. 15. -LITIGES**

Voir les dernières prescriptions de l'ASAF (Chapitre IV)

Tous les cas non prévus au présent règlement, tous les litiges et toutes les contestations seront tranchés par la Direction de Course en accord avec le Collège des Commissaires Sportifs.

En ce qui concerne les articles non repris au présent règlement, le texte des dernières Prescriptions de l'ASAF sera d'application.

### **APPROBATION**

Le présent règlement a été approuvé par :

**BARIO Katty**, Lic. N° 11, en date du 20 septembre 2020 ..... (Secrétariat de l'ASAF)

**COLLIGNON Eddy**, Lic. N° 411 , en date du 21 septembre 2020 .. (CSAP Liège)

**JAUQUET Steve**, Lic. N° 301 , en date du 24 Septembre 2020 ..... (ASAF)

La licence d'homologation du parcours a été délivrée par **Guy LEJEUNE**, Lic. N° 728 en date du 7/08/2020



<b>Club organisateur : Motor Club Hannutois A.S.B.L.</b> <b>Epreuve : Rallye sprint Villersois – 14 &amp; 15 novembre 2020</b>	<b>N°</b>
Bulletin d'inscription à renvoyer <b>du 28/09/2020 au 7/11/2020</b> par poste ou par mail à <b>BOLLY Laurette, avenue Nicolas Defrecheux, 44 bte C, 4802 – HEUSY</b> ou <b>info@motorclubhannutois.be</b>	

* MENTIONS RESERVEES A L'ORGANISATION									
<b>Engagement reçu le :</b>	/ /2020	<b>Paiement reçu le :</b>	/ /2020	<b>Division</b>	<b>Classe</b>	<b>Ordre de réception</b>	<b>Opération bancaire</b>		

**PILOTE/CONDUCTEUR (remplir en caractères d'imprimerie, svp)**

<b>Nom :</b>	<b>Si pseudonyme :</b>	<b>Prénom :</b>	<b>Homme / Femme</b>
	« ..... »		<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>

<b>Né(e) le :</b>	/ /	<b>Adresse :</b>	<b>N° :</b>	
<b>Code postal :</b>		<b>Localité :</b>		

**Accepte**  **n'accepte pas** d'être placé(e) sur la liste des réservistes si le nombre maximum d'engagés est atteint.

<b>Indispensable !</b>	<b>N°.</b>	<b>Tél/ GSM :</b>	<b>0</b>	/					<b>E-mail :</b>	
------------------------	------------	-------------------	----------	---	--	--	--	--	-----------------	--

<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <b>BT</b>	<input type="checkbox"/> <b>HT</b>	<input type="checkbox"/> <b>LG</b>	<input type="checkbox"/> <b>LX</b>	<input type="checkbox"/> <b>NA</b>	<input type="checkbox"/> <b>AN</b>	<input type="checkbox"/> <b>LI</b>	<input type="checkbox"/> <b>OV</b>	<input type="checkbox"/> <b>VB</b>	<input type="checkbox"/> <b>WV</b>	<b>N° Licence</b>	<b>Type</b>	<b>Ecurie</b>
--	------------------------------------	------------------------------------	------------------------------------	------------------------------------	------------------------------------	------------------------------------	------------------------------------	------------------------------------	------------------------------------	-------------------	-------------	---------------

**COPILOTE/PASSAGER (remplir en caractères d'imprimerie, svp)**

<b>Nom :</b>	<b>Si pseudonyme :</b>	<b>Prénom :</b>	<b>Homme / Femme</b>
	« ..... »		<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>

<b>Né(e) le :</b>	/ /	<b>Adresse :</b>	<b>N° :</b>	
<b>Code postal :</b>		<b>Localité :</b>		

<b>Indispensable !</b>	<b>N°.</b>	<b>Tél/ GSM :</b>	<b>0</b>	/					<b>E-mail :</b>	
------------------------	------------	-------------------	----------	---	--	--	--	--	-----------------	--

<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <b>BT</b>	<input type="checkbox"/> <b>HT</b>	<input type="checkbox"/> <b>LG</b>	<input type="checkbox"/> <b>LX</b>	<input type="checkbox"/> <b>NA</b>	<input type="checkbox"/> <b>AN</b>	<input type="checkbox"/> <b>LI</b>	<input type="checkbox"/> <b>OV</b>	<input type="checkbox"/> <b>VB</b>	<input type="checkbox"/> <b>WV</b>	<b>N° Licence</b>	<b>Type</b>	<b>Ecurie</b>
--	------------------------------------	------------------------------------	------------------------------------	------------------------------------	------------------------------------	------------------------------------	------------------------------------	------------------------------------	------------------------------------	-------------------	-------------	---------------

<b>VEHICULE :</b>	<b>Marque :</b>	<b>Type :</b>	<b>Plaque N° :</b>
-------------------	-----------------	---------------	--------------------

<b>Année de construction :</b>	<b>N° de Châssis :</b>	<b>Cylindrée :</b>	<b>cc</b>
--------------------------------	------------------------	--------------------	-----------

<b>Compagnie d'assurance :</b>	<b>Police N° :</b>	
--------------------------------	--------------------	--

<b>DIVISION</b>	<b>CLASSE</b>	<b>Lic. A3 min. pour <u>piloter</u> en :</b>	<b>Classes : 3 / 6 / 7 / 9 / 10 / 11 / 12 / 13 / 14 / 15 et PH S/R (*)</b>
		<b>Lic. A4 min. pour <u>piloter</u> en :</b>	<b>Classes : 1 / 2 / 4 / 5 / 8 et PH (*)</b>
		<b>Lic. B min. pour <u>copiloter</u> en :</b>	<b>Classes : Toutes</b>

(\*) voir Prescriptions Sportives ASAF et/ou le règlement particulier de l'épreuve pour les cylindrées maximales

**Abandon de recours participants**

Je soussigné(e) déclare participer de ma propre initiative aux épreuves inscrites au calendrier ASAF et à ne participer qu'aux épreuves dont l'accès m'est ouvert en conformité avec les règlements de l'ASAF et déclare renoncer pour moi-même, mes ayants droits, mes héritiers, mes proches (parents, conjoint, enfants) et nos assureurs, à tout recours contre : (1) l'ASAF et les CSAP ; (2) le(s) propriétaire(s) et/ou exploitant(s) du circuit, si l'épreuve a lieu sur circuit ; (3) le ou les organisateurs de la manifestation ; (4) d'autres participants et, si l'épreuve a lieu sur circuit, d'autres utilisateurs dudit circuit ; (5) les concurrents et les propriétaires ou détenteurs des véhicules participants ; (6) les préposés, aides bénévoles et chargés de mission des personnes (ou organismes) visés aux points 1,2,3,4 et 5 ci avant ; (7) les assureurs des personnes (ou organismes) visés aux points 1 à 6 ci avant ; pour tout dommage que je causerais ou subirais au cours d'une des épreuves (y compris entraînements) reprises au calendrier qu'il soit ou non la conséquence directe ou indirecte d'une négligence ou faute des personnes et des organismes repris sub 1 à 7 ci-avant. En cas de décès, le présent abandon de recours contient également engagement de porte-fort pour mes ayants droit, mes héritiers, mes proches et nos assureurs.

**R.G.P.D. Si les deux cases ne sont pas cochées, votre inscription à l'épreuve ne pourra pas être enregistrée !**

<input type="checkbox"/>	J'autorise l'ASAF, les CSAP et le club à traiter les données reprises ci-dessus, en conformité avec la <u>déclaration relative à la vie privée</u> et aux données personnelles de l'ASAF et du club, dont j'ai pris connaissance et auxquelles j'adhère. La déclaration susdite est disponible sur demande et consultable sur le site de l'ASAF : <a href="http://www.asaf.be">www.asaf.be</a>
<input type="checkbox"/>	Je reconnais que l'absence de communication des données sollicitées ci-dessus rendra mon inscription nulle et non avenue.

Après avoir pris connaissance du règlement particulier de l'épreuve susnommée, je m'engage à en observer toutes les prescriptions et certifie que les présentes données sont exactes. Je certifie sur l'honneur que le véhicule est conforme à la dernière réglementation de l'ASAF et qu'aucune modification non autorisée n'y a été apportée. J'autorise l'ASAF à effectuer toutes les vérifications reprises dans ses Prescriptions Sportives, destinées à en vérifier la conformité. Je m'engage, en outre, à me soumettre à toute mesure de taux d'alcoolémie et contrôle de dopage qui me seraient imposés par l'organisateur, par un Officiel ou par les autorités compétentes.

Fait à ..... le ..... / ..... / ..... (☞ Faire précéder les signatures de la mention « ***Lu et approuvé*** »)

<p style="text-align: center;">Signature du pilote</p>	<input type="checkbox"/> <b>Vu que je ne possède pas de permis de conduire ou la licence requise pour conduire le véhicule engagé, je m'engage sur l'honneur à ne piloter en aucune circonstance.</b>  <p style="text-align: center;">Signature du copilote</p>
--	---

<b>Epreuve : Rallyesprint Villersois</b>	<b>N°</b>
Date : 14 & 15 novembre 2020	Motor Club Hannutois A.S.B.L.
<b>VERIFICATIONS</b>	
Renseignements d'identification à compléter par le concurrent avant le renvoi du document. <i>Le formulaire doit être complété dans son intégralité en MAJUSCULES</i>	

**PILOTE/CONDUCTEUR**

Nom :		Si pseudonyme :		Prénom :		Signature							
		« ..... »											
Prov.	ASAF					VAS					N° Licence		Type
<input checked="" type="checkbox"/>	BT	HT	LG	LX	NA	AN	LI	OV	VB	WV			
	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			

**COPILOTE/PASSAGER**

Nom :		Si pseudonyme :		Prénom :		Signature							
		« ..... »											
Prov.	ASAF					VAS					N° Licence		Type
<input checked="" type="checkbox"/>	BT	HT	LG	LX	NA	AN	LI	OV	VB	WV			
	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			

**VOITURE**

Marque - Type		N° Plaque		N° de châssis			Cyl.	Div.	Cla.
							cc		
Compagnie d'assurance :					Police n° :				

**RESERVE A LA COMMISSION TECHNIQUE ET A L'ORGANISATEUR**

N° de portières / Capot AV	Fixations des roues	
Pare-brise feuilleté	Fonctionnement des freins	
Eclairage	Anneaux de remorquage	
Documents de bord	Autocollants ASAF	
Réservoir d'essence	Passeport ASAF PH N°	
Canalisation d'essence	Vêtements (Combinaison)	
Tôle pare-feu avant/arrière	Divers :	
Arceau de sécurité	Divers :	
Ceintures de sécurité / Harnais	Conformité de classe	
Batterie	Conformité de division	
Extincteur	Challenge B. Thiry (à vérifier)	<input type="checkbox"/>
Appui-tête	(Modifier éventuellement la liste des engagés)	
Casque / HANS	EN ORDRE	<input type="checkbox"/>
Fixations dans l'habitacle	NON CONFORME	<input type="checkbox"/>
Publicités sur vitres	<b>COMMISSAIRE TECHNIQUE</b>	
Rétroviseurs Ext. / Int.	Licence N° :	
Ornement extérieur	<u>Nom/Cachet :</u>	
Echappement		
Protections des tuyauteries		
Poids		
Elargisseurs de voies	<b>SECRETARIAT DE L'ORGANISATION :</b>	
Pneumatiques		

# Copies de vos licences "sportives" 2020

Ce document fait partie des documents à fournir pour que votre engagement soit **enregistré**

Pilote :	
<input type="checkbox"/>	Je possède une licence <b>RACB</b> et solliciterai un TP
<input type="checkbox"/>	Je possède une licence <b>ASAF</b> ou <b>VAS ANNUELLE</b>
Placez ici la copie de votre licence face « année » <u>Inutile si la face avant ne comporte aucune donnée</u>	Placez ici la copie de votre licence face « photo » Exemple :
2020	<p>Exemple de licence sportive 2020. Le document est divisé en deux sections horizontales. La section supérieure a un fond bleu foncé avec le mot 'PILOTE' en lettres blanches. La section inférieure a un fond rose avec 'LG 0000 A4 2020' en lettres noires. À gauche, il y a un espace réservé pour une photo. À droite, les informations suivantes sont indiquées : 'NOM et Prénom', '01/01/1900', 'Sexe : M', et quatre points de suspension. En bas à droite, il y a un code à barres.</p>

Copilote :	
<input type="checkbox"/>	Je possède une licence <b>RACB</b> et solliciterai un TP
<input type="checkbox"/>	Je possède une licence <b>ASAF</b> ou <b>VAS</b>
Placez ici la copie de votre licence face « année » <u>Inutile si la face avant ne comporte aucune donnée</u>	Placez ici la copie de votre licence face « photo » Exemple :
2020	<p>Exemple de licence sportive 2020. Le document est divisé en deux sections horizontales. La section supérieure a un fond bleu foncé avec le mot 'PILOTE' en lettres blanches. La section inférieure a un fond rose avec 'LG 0000 A4 2020' en lettres noires. À gauche, il y a un espace réservé pour une photo. À droite, les informations suivantes sont indiquées : 'NOM et Prénom', '01/01/1900', 'Sexe : M', et quatre points de suspension. En bas à droite, il y a un code à barres.</p>

Durant l'épreuve, des contrôles aléatoires pourront se faire lors des Vérifications Techniques, pendant les reconnaissances ou pendant le rallye, l'équipage tiendra ces documents à disposition des officiels:


- Cartes d'identité
- Permis de conduire
- Licences « Sportives » ASAF ou VAS
- Licences RACB

Ces documents devront se trouver en permanence dans des pochettes transparentes, recto-verso, qui sont destinées à être présentées à la demande d'un officiel pendant toute la durée de l'épreuve.

**Si non présentation → Départ refusé ou Mise Hors Course**

**Notez, ici, le numéro d'immatriculation du véhicule qui vous servira pour les reconnaisances :**

**Formulaire de demande d'un titre de participation (Uniquement pour les titulaires d'une licence RACB valide en 2020)**

 Association Sportive Automobile Francophone	<p><b>A payer en même temps que le droit d'engagement et à renvoyer avec les documents d'inscription.</b></p> <p>-----</p> <p>Seuls les pilotes qui auront été classés, dans le courant de l'année, à une épreuve avec une licence annuelle de l'ASAF, pourront comptabiliser, aux Championnats/Challenges, les points acquis lors de leur meilleure participation avec un titre de participation "TP..." pour autant qu'ils communiquent le résultat y obtenu, au secrétariat de l'ASAF. Cette communication devra s'opérer lors de la demande de la licence annuelle, au plus tard, 1 mois avant la dernière épreuve du challenge / championnat concerné.</p>	Réservé au secrétariat de l'ASAF N° 2020 <table border="1" style="width:100%; height: 20px;"> <tr><td> </td><td> </td><td> </td><td> </td><td> </td></tr> </table>					
Rue de l'île Dossai, 12 – 5300 Sclayn Tel. : 085/27.14.60 – Fax. : 085/31.76.95 E-mail : <a href="mailto:secretariat@asaf.be">secretariat@asaf.be</a> Site Internet : <a href="http://www.asaf.be">www.asaf.be</a>		N° du T.P. pour l'épreuve : <table border="1" style="width:100%; height: 20px;"> <tr><td> </td><td> </td><td> </td></tr> </table>					

**Les candidats DOIVENT compléter le formulaire dans son intégralité en MAJUSCULES**

Nom de l'épreuve : <b>Rallyesprint Villersois</b>	Dates : <b>14 &amp; 15 novembre 2020</b>
---	--

Type de titre de participation souhaité	<input type="checkbox"/> TP-L (10 €)	<input type="checkbox"/> TP-B (50 €)	<input type="checkbox"/> TP-A4 (50 €)	<input type="checkbox"/> TP-A3 (50 €)
Certificat médical / Expérience requise (Lic. RACB 2020 valide)	Numéro de licence RACB :			
	NON / OUI	NON / OUI	NON / OUI	NON / OUI

Province :		Je possédais une licence ASAF l'année précédente ou avant :	OUI / NON
Nom :			
Prénom :			Sexe : H F
Rue :			N° : Bte :
Pays :	C.P. :	Localité :	
Né(e) le :	- -	Nationalité :	Permis de conduire : OUI / NON
Téléphone fixe :	/	GSM :	Depuis + de 3 ans : OUI / NON
E-mail :			

**Age minimum : 18 ans.**

**Abandon de recours participants - Attestation d'aptitude - RGPD - Déclaration à signer par le demandeur**

Je soussigné(e) déclare participer de ma propre initiative aux épreuves inscrites au calendrier ASAF et à ne participer qu'aux épreuves dont l'accès m'est ouvert en conformité avec les règlements de l'ASAF et déclare renoncer pour moi-même, mes ayants droits, mes héritiers, mes proches (parents, conjoint, enfants) et nos assureurs, à tout recours contre :

- (1) l'ASAF et les CSAP ;
- (2) le(s) propriétaire(s) et/ou exploitant(s) du circuit, si l'épreuve a lieu sur circuit ;
- (3) le ou les organisateurs de la manifestation ;
- (4) d'autres participants et, si l'épreuve a lieu sur circuit, d'autres utilisateurs dudit circuit ;
- (5) les concurrents et les propriétaires ou détenteurs des véhicules participants ;
- (6) les préposés, aides bénévoles et chargés de mission des personnes (ou organismes) visés aux points 1,2,3,4 et 5 ci avant ;
- (7) les assureurs des personnes (ou organismes) visés aux points 1 à 6 ci avant ;

pour tout dommage que je causerais ou subirais au cours d'une des épreuves (y compris entraînements) reprises au calendrier qu'il soit ou non la conséquence directe ou indirecte d'une négligence ou faute des personnes et des organismes repris sub 1 à 7 ci-avant. En cas de décès, le présent abandon de recours contient également engagement de porte-fort pour mes ayants droit, mes héritiers, mes proches et nos assureurs.

**Par ma signature, je certifie sur l'honneur :**

- a. être en possession de mon permis de conduire si l'activité pratiquée l'exige et m'engage à notifier à l'ASAF toute modification ou suspension de celui-ci ;
- b. que je m'engage à ne pas faire usage de drogues dites illégales ; je suis d'accord de me soumettre, lors de compétitions, aux contrôles effectués par la Fédération ou l'autorité de contrôle antidopage compétente, ainsi qu'aux contrôles du taux d'alcoolémie
- c. que j'ai pris connaissance des règlements qui régissent les épreuves automobiles organisées sous l'égide de l'ASAF et que je m'engage à les respecter sans réserve ainsi que tous les règlements dérivés, dont ceux, particuliers, des épreuves.
- d. **que je m'engage à déclarer à la compagnie d'assurance AXA, via le courtier Roland LADURON & MORSA, toute infirmité ou maladie grave me survenant en cours d'assurance. Ceci, dans un délai de trente jours**: la cécité, la surdité, la paralysie, l'épilepsie, les attaques d'apoplexie, le delirium tremens, les troubles mentaux, le diabète et toutes les maladies ou infirmités aggravant dans une mesure similaire les risques d'accidents ou leurs conséquences)

**Règlement Général pour la Protection des Données, en abrégé R.G.P.D.**

<input type="checkbox"/>	Je sollicite, en même temps que ma licence, la qualité de membre adhérent de l'asbl ASAF, dont je m'engage à respecter les statuts et le règlement d'ordre intérieur.
<input type="checkbox"/>	J'autorise l'ASAF, les CSAP et le club à traiter les données reprises ci-dessus, en conformité avec la <b>déclaration relative à la vie privée</b> et aux données personnelles de l'ASAF et du club, dont j'ai pris connaissance et auxquelles j'adhère. La déclaration susdite est disponible sur demande et consultable sur le site de l'ASAF : <a href="http://www.asaf.be">www.asaf.be</a>
<input type="checkbox"/>	Je reconnais que l'absence de communication des données sollicitées ci-dessus rendra mon affiliation nulle et non avenue.

**Attention, il faut cocher les 3 cases pour que ce formulaire soit valide !**

J'atteste sur l'honneur être **apte à la pratique du sport automobile\*\*/karting\*\*** et ne présenter aucune contre-indication à la pratique du(des)dit(s) sport(s), en tant que pilote\*\*/co-pilote\*\*.  
 (\*\* Biffer éventuellement les mentions inadéquates)

Signature du demandeur, précédée de la mention « lu et approuvé » :  
  
 Fait à ...../...../....., le ...../...../.....

<b>ATTESTATION D'APTITUDE MEDICALE</b>	<i>Sans objet vu la possession d'une licence annuelle RACB en cours de validité.</i>
--	--

Réservé au Com. Sportif	Date :	N° de Lic :	Signature du Com. Sportif Pour validation des documents reçus de l'organisateur.
-------------------------	--------	-------------	---